



## SOMMAIRE :

- Ordon 30 oct 2019
- Prêts immobiliers
- SMIC 2020
- Livret A fev 2020
- Pacte Dutreil
- Formations ANCC

### L'ANCC à votre service :

Assistance comptable  
60 € / lot / an minimum  
Pour plus  
d'informations :  
01 42 22 14 14

L'assistance en AG  
(sous réserve de  
disponibilité et  
moyennant une  
participation financière)

Taux du  
livret A à  
0,50 % au  
1<sup>er</sup> février  
2020

## Actualité juridique

### ► Ordonnance n°2019-1101 du 30 oct 2019 applicable au 1 juin 2020

- Cette ordonnance entrera en vigueur le 1er juin 2020 excepté le compte séparé pour tous et les modalités de changement de syndic qui sont reportées au 31 déc 2020.

### ► Choix du mode de gestion d'un immeuble art 1 Ordon n°2019-1101

L'ordonnance vient confirmer dans son article 1 que le régime de la copropriété s'applique à défaut de convention mettant en place une organisation dotée de la personnalité morale et suffisamment structure pour assurer la gestion des éléments et services communs.

Cette exclusion s'applique à tout ensemble immobilier qui comporte des volumes bâtis faisant l'objet de droits de propriété privés.

### ► Les prêts immobiliers

Prolongation du PTZ neuf dans les zones B2 et C

Possibilité de distribuer l'éco-PTZ « performance énergétique globale » et « copropriétés ». Lancement d'une expérimentation de deux ans ouvrant aux sociétés de tiers-financement, dûment agréées pour exercer une activité de crédit, la possibilité de distribuer l'éco-PTZ performance énergétique globale et copropriétés dans les régions d'Île-de-France et des Hauts-de-France

Le dispositif Denormandie, a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2022 et élargi à l'ensemble du territoire.

Le dispositif Pinel, est maintenu aux bâtiments d'habitation collectifs avec un « zonage territorialisé » en Bretagne, en 2020.

### ► Le SMIC à 10,15 € au 1er janvier 2020

Le Smic s'élève ainsi à 1 219 euros net en 2020, contre 1 204 en 2019. Le taux horaire brut augmentera de 10,15 centimes d'euros, soit 8,03 centimes net.

### ► Livret A

Taux du Livret A : 0,50 % à compter du 1er février 2020. Plafond du Livret A : 22 950 € pour les personnes physiques et 76 500 € pour les associations.

### ► Frais de mutation d'entreprises Pacte Dutreil de défiscalisation des SCI de patrimoine

Il est possible de transférer le pacte Dutreil sur le patrimoine professionnel et dans ce cas les frais de transmission sont nuls et le paiement de la plus-value différée et fractionnée.

Exonération de droits de mutation à titre gratuit permise par le Pacte Dutreil à hauteur de 75 % est soumise à la condition de souscription d'un engagement individuel complémentaire portant à huit ans, au lieu de quatre ans, la durée de la conservation après la transmission de l'entreprise.

Par ailleurs, une récente jurisprudence fiscale impose que la holding soit réellement animatrice pour bénéficier du maintien du sursis d'imposition de 0,5 % de la plus-value finale si le cédant dirige une nouvelle société.

**Le syndicat secondaire peut être chargé du recouvrement des charges calculées par le syndicat principal**

Le syndicat secondaire peut accepter d'assurer le recouvrement des charges du syndicat principal sous réserve que la répartition des charges lui soit transmise. Il ne devient pas pour autant le débiteur des charges qui restent de la responsabilité de chaque copropriétaire pris individuellement. (C.Appel Paris Pôle 4 Chb 2, 24 juil 2019 RG 17/16339)

**Formations du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 de 14h à 18h**

Objet de la formation	Date	Lieu
Le Choix du syndic	Lundi 4 février 2019 Mardi 5 février 2019 Jeudi 7 février 2019 Lundi 11 février 2019 Mardi 12 février 2019 Jeudi 14 février 2019 Vendredi 15 février 2019 Lundi 18 février 2019 14h Lundi 18 février 18h Mardi 19 février 2019 Lundi 25 février 2019	Marseille Toulouse Rennes et Lille Paris Epinay Le Mans Nice Chambéry Lyon Grenoble Bordeaux
Les contrats d'assurance	Jeudi 4 mars 2019 Lundi 5 mars 2019 Mardi 6 mars 2019 Jeudi 7 mars 2019 Lundi 12 mars 2019 Mardi 13 mars 2019 Vendredi 16 mars 2019 Lundi 19 mars 2019 14h et 18h Lundi 25 mars 2018	Rennes et Lille Marseille Toulouse Le Mans Paris Epinay Nice Chambéry et Lyon Grenoble Bordeaux
L'administrateur provisoire	Lundi 1 avril 2019 Mardi 2 avril 2019 Jeudi 4 avril 2019 Lundi 8 avril 2019 Mardi 9 avril 2019 Jeudi 11 avril 2019 Lundi 15 avril 2019 14h et 18h Mardi 16 avril 2019 Vendredi 19 avril 2019 Lundi 22 avril 2019	Marseille Toulouse Rennes Paris Epinay Le Mans et Lille Chambéry et Lyon Grenoble Lyon Bordeaux

Tarif : GRATUIT pour les adhérents, 30 € pour les non-adhérents  
Inscription par mail à [contact@ancc.fr](mailto:contact@ancc.fr)